



ÉMETTEURS

Le calcul des engagements de retraite pourrait se compliquer

Le coût des retraites est reparti à la hausse en 2019, constate le baromètre Galea. Les plans sociaux à venir auront un impact sur les engagements.

Par Bruno de Roulhac 

Le coût des retraites repart à la hausse, selon le baromètre 2020 de la rémunération et des avantages sociaux du CAC 40 du cabinet Galea. Après une baisse de 3% en 2018, le montant cumulé des dettes de retraite a augmenté de 11% en 2019 à 215 milliards d'euros. Soit une dette moyenne par groupe qui passe de 4,8 à 5,4 milliards. Une progression mécanique due à la baisse généralisée des

taux d'actualisation long terme en 2019 (de 1,55% à 0,75% pour la zone euro, et de 4,25% à 3,20% pour la zone dollar). «Fin juin, les taux sont revenus au niveau de fin 2019, aussi nous n'attendons pas de réactualisation dans les comptes semestriels», précise Maud Vannier-Moreau, directeur général de Galea et auteur de l'étude.

La composition de la couverture des actifs est communiquée par 34 groupes. Elle est très variable d'une société à l'autre. Les obligations peuvent peser de 0% à 90%, et les actions peuvent, dans de rares cas, dépasser la moitié. Quant à l'immobilier, il plafonne au mieux à 11%. «En France, la plupart des engagements de retraite sont couverts par des fonds en euros, et de plus en plus par des unités de compte», ajoute Maud Vannier-Moreau.

Cette année est surtout marquée par la fin des «retraites-chapeau», déjà abandonnées par les dirigeants ces dernières années sous la pression médiatique, avec la fermeture des régimes à presta-

tions définies à droits aléatoires, dits de l'article 39 du code général des impôts. «L'incertitude demeure sur la fin de ces régimes et sur leur comptabilisation en fin d'année dans l'attente d'une circulaire de la Sécurité sociale», poursuit Maud Vannier-Moreau. 41% des sociétés du CAC 40 ne communiquent aucune information sur la mise en place d'un dispositif de remplacement, 11% annoncent un futur dispositif substitutif sans détailler sa nature, 19% annoncent la mise en place d'un contrat collectif à cotisations définies à adhésion individuelle et facultative (article 82). Seulement 11% des groupes mettent en place le nouveau régime de retraite collectif à droits.

Avec la crise du Covid-19, les probables plans sociaux auront un impact sur les engagements de retraite. «A la baisse, si les bénéficiaires partent, mais à la hausse, si les plans prévoient de nouveaux engagements pour accompagner les départs, anticipe Maud Vannier-Moreau. En outre, les directions pourraient ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux afin de réduire les avantages des régimes en place.» ●